

## COMMUNIQUE CONJOINT

Dans le cadre de l'organisation effective des obsèques du défunt **Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA**, le Gouvernement de la République, la famille biologique de l'illustre disparu et le parti politique UDPS dont il fut **Président National**, s'étaient réunis le mardi 23 mai 2017, sous la direction du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, en son Cabinet de travail.

Le 03 mars 2018, les pourparlers ont été relancés entre les parties sus-évoquées avec la facilitation du Président du CNSA accompagné du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en matière de Sécurité.

Les parties ont convenu ce qui suit :

### **S'agissant des moyens à mettre en œuvre :**

L'Etat congolais prendra en charge tous les frais relatifs à l'organisation des obsèques de l'ancien Premier-Ministre.

### **Quant à l'organisation proprement dite des obsèques :**

1. Une Commission spéciale chargée de l'organisation des funérailles est mise en place. Elle est présidée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, secondé par un représentant de la famille biologique et celui de la famille politique.

La Commission est composée de neuf (9) membres dont :

- Trois (3) délégués du Gouvernement que sont : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Finances et le Gouverneur de la ville de Kinshasa.
  - Trois (3) représentants de la famille biologique de l'illustre disparu ;
  - Trois (3) délégués de l'UDPS.
2. Le Palais du Peuple a été retenu comme lieu d'exposition de la dépouille pour les recueils ainsi que les hommages officiels et populaires qui prendront environ 48 heures.
  3. Un avion spécial sera dépêché à Bruxelles pour ramener la dépouille et les membres de la famille s'y trouvant. Le corps est attendu à Kinshasa le ...
  4. Les trois (3) parties ont convenu du lieu où reposera le corps de l'illustre disparu, dans la concession familiale située dans la commune de la **N'sele**.

5. Les parties invitent toutes les forces vives politiques et sociales ainsi que toutes les couches sociales de la population congolaise à observer, conformément à nos coutumes en pareilles circonstances, une **trêve politique**. A cet effet, tous éviteront toute récupération politique par les propos, gestes et actes de nature à perturber l'organisation harmonieuse de ces funérailles.
6. Le Programme ainsi convenu et publié sera exécuté sans failles et de bonne foi par toutes les parties signataires du présent Communiqué conjoint.

Fait à Kinshasa, le 21 avril 2018

Pour le Gouvernement

- Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité

**Henri MOVA SAKANYI**

- Le Gouverneur de la ville de Kinshasa

**André KIMBUTA YANGO**

Pour l'UDPS

Le Secrétaire Général

**Jean-Marc KABUND A KABUND**

Pour la famille biologique

**Mgr Gérard MULUMBA**

Témoin

Le Président du Conseil National de Suivi de l'Accord et du Processus Electoral

**Joseph OLENGHANKOY MUKUNDJI**